



WEBINAIRE

Femmes en élevage



4 mars



13h30



Regards croisés



WEBINAIRE

Femmes en élevage



4 mars



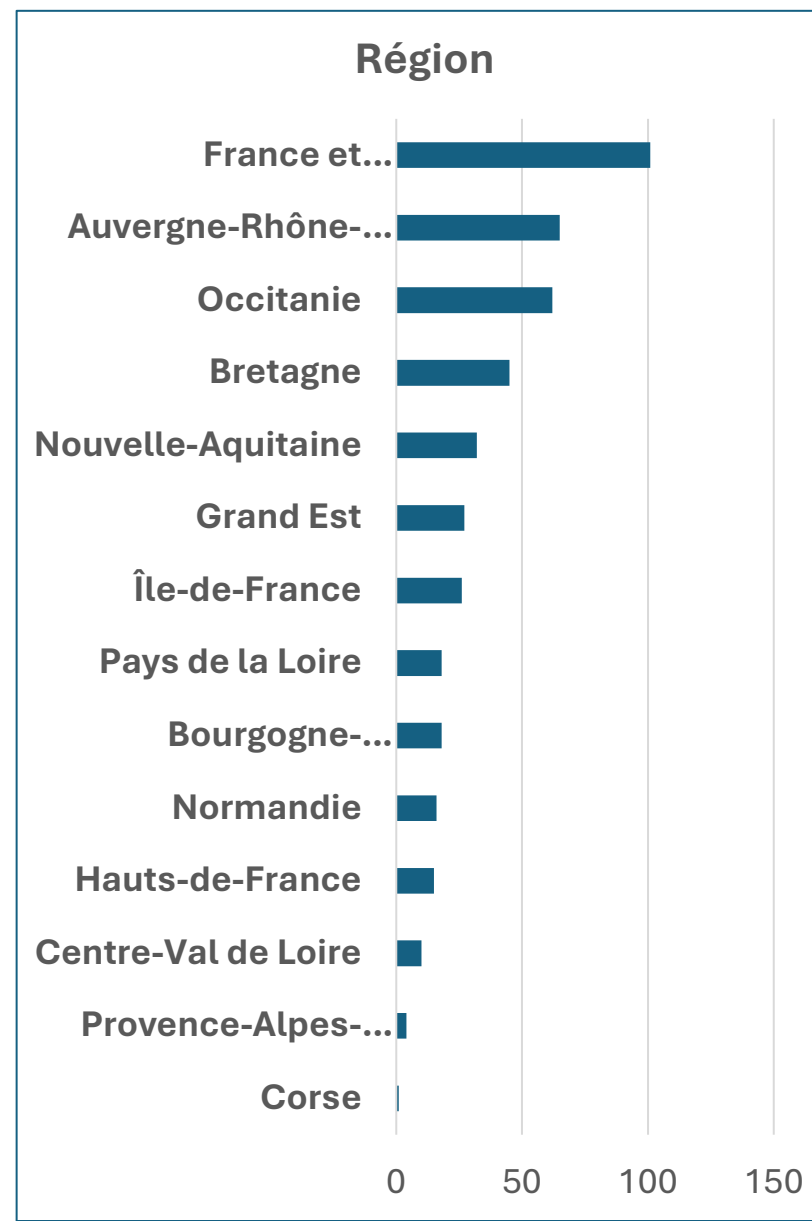
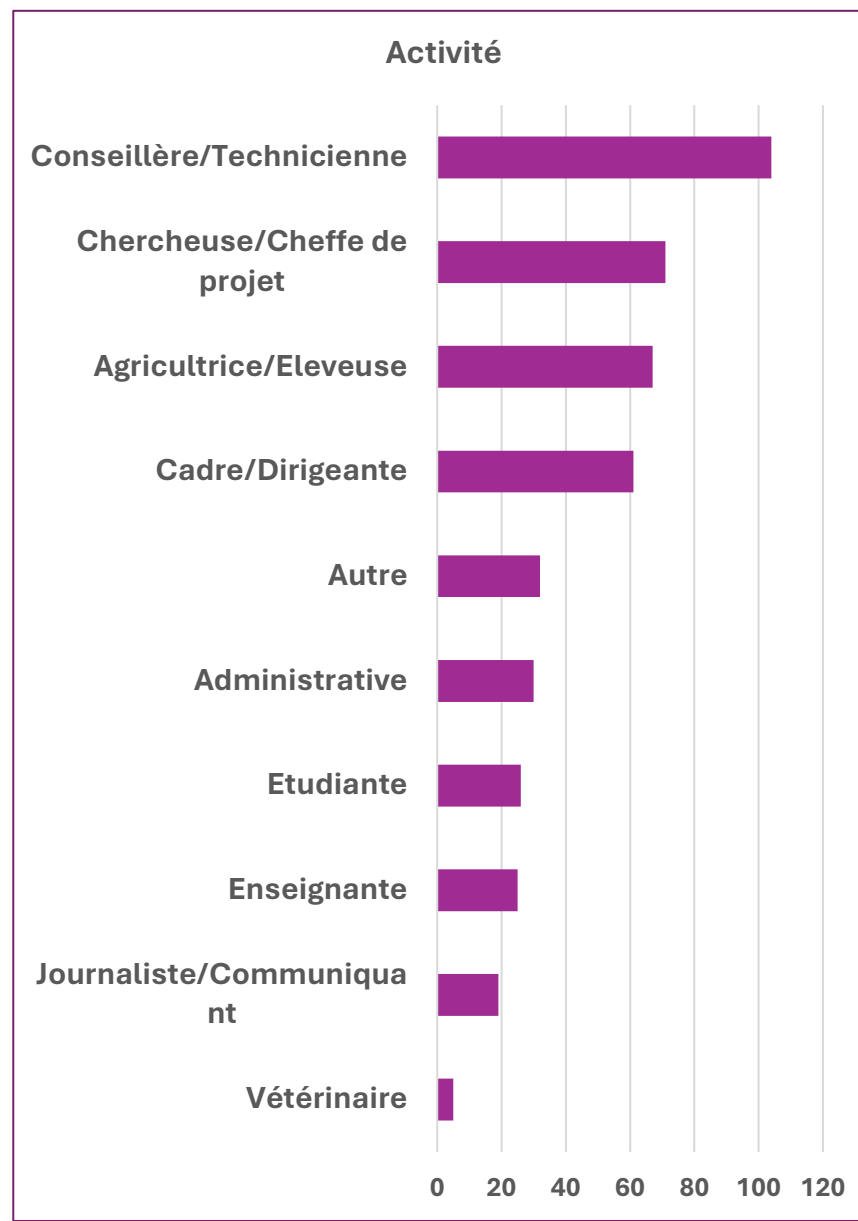
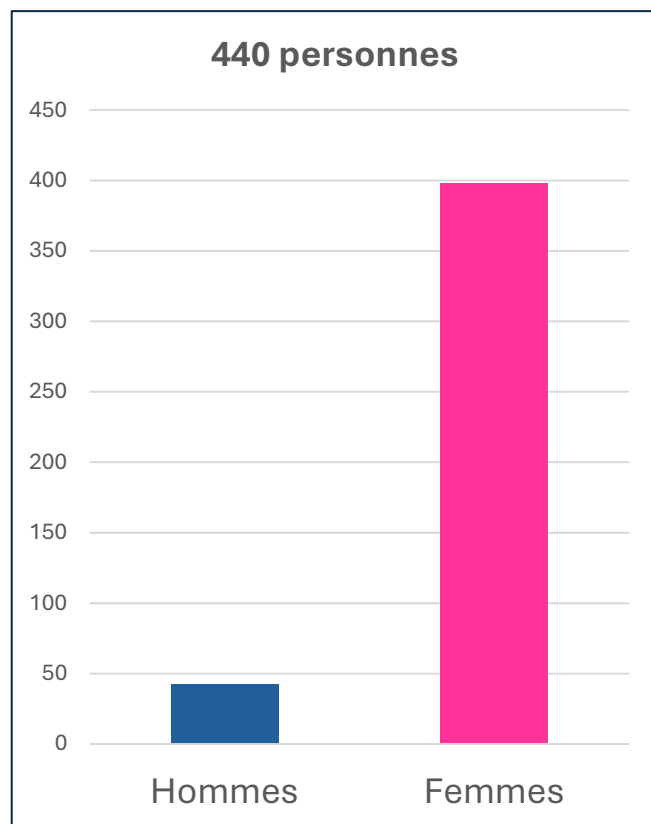
13h30



L'épanouissement des femmes en élevage une solution d'avenir pour l'attractivité des métiers ?

- Les femmes ont longtemps constitué **la moitié de la population agricole**
- **Leur part a considérablement chuté** du fait des difficultés particulières qu'elles rencontrent :
 - De statut
 - D'accès au métier et aux responsabilités
 - De conditions de travail et d'accès aux équipements
 - De partage des tâches domestiques et familiales
 - De visibilité et de reconnaissance
- **On assiste peut-être aujourd'hui à un frémissement** grâce notamment aux nouvelles entrantes dans la profession et aux nouvelles responsables professionnelles

Qui est inscrit à ce webinar ?





A l'occasion de l'année internationale des agricultrices, Idele propose une série d'événements, qui débute par ce webinaire

- **Marie-Andrée Luherne**, éleveuse de vaches laitières dans le Morbihan et présidente déléguée du Cniel
- **Marine Boyer**, éleveuse de vaches allaitantes en Aveyron et présidente de la FNCUMA

Apportent leur regard et leur expérience de femme, éleveuses, et responsables à partir de trois éclairages :

- Femmes en élevage : l'exode féminin est-il terminé – comment en est-on arrivé là ? Avec **Christophe Perrot** agro-économiste Idele
- La trop lente évolution du statut des agricultrices. Avec **James Hogge**, sociologue Idele
- Trouver sa place en tant que femme dans les organisations professionnelles. Avec **James Hogge**

Des échanges animés par Elsa Delanoue, agro-sociologue Idele



WEBINAIRE

Femmes en élevage



4 mars



13h30





Femmes en élevage, « l'exode féminin » (Alice Barthez) est-il terminé ?

Comment en est-on arrivé là ?

Christophe Perrot
– **département Economie Institut de l'Élevage**

*Travaux réalisés avec le soutien financier de la CNE,
du CNIEL, d'INTERBEV, d'ANICAP et du GIS Avenir Elevage*

Webinaire Femmes en élevage : regards croisés, 04/03/2026

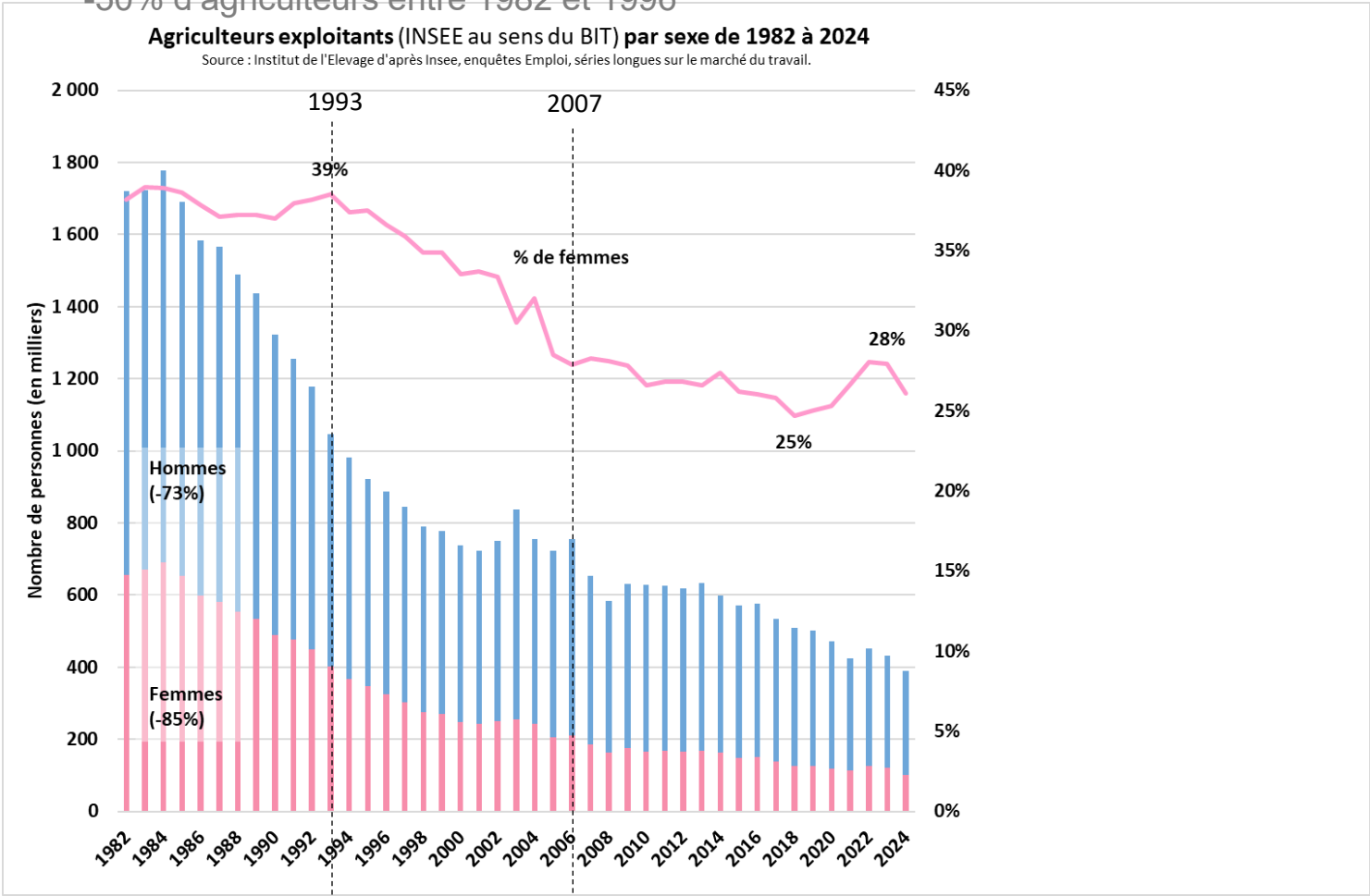


EXODE FÉMININ 1993-2007 DANS LA PHASE DE MODERNISATION APRÈS UN MAINTIEN DANS LA PHASE DE RESTRUCTURATION 1982-1993 (-600 000 AGRICULTEURS)

Agriculteurs exploitants (ni retraités ni cotisants solidaires) au sein de la population active.
De 1 700 000 avec 38% de femmes en 1982
à 400 000 avec 25% de femmes en 2020

48,8% de femmes tous secteurs économiques en 2024.

-50% d'agriculteurs entre 1982 et 1996





EXODE FEMININ 1993-2007. LES FILLES D'AGRICULTRICES NÉES EN 1948 SONT DEVENUES AGRICULTRICES, PAS CELLE NÉES EN 1962 ET APRÈS.

Agriculteurs exploitants (ni retraités ni cotisants solidaires) **au sein de la population active.**

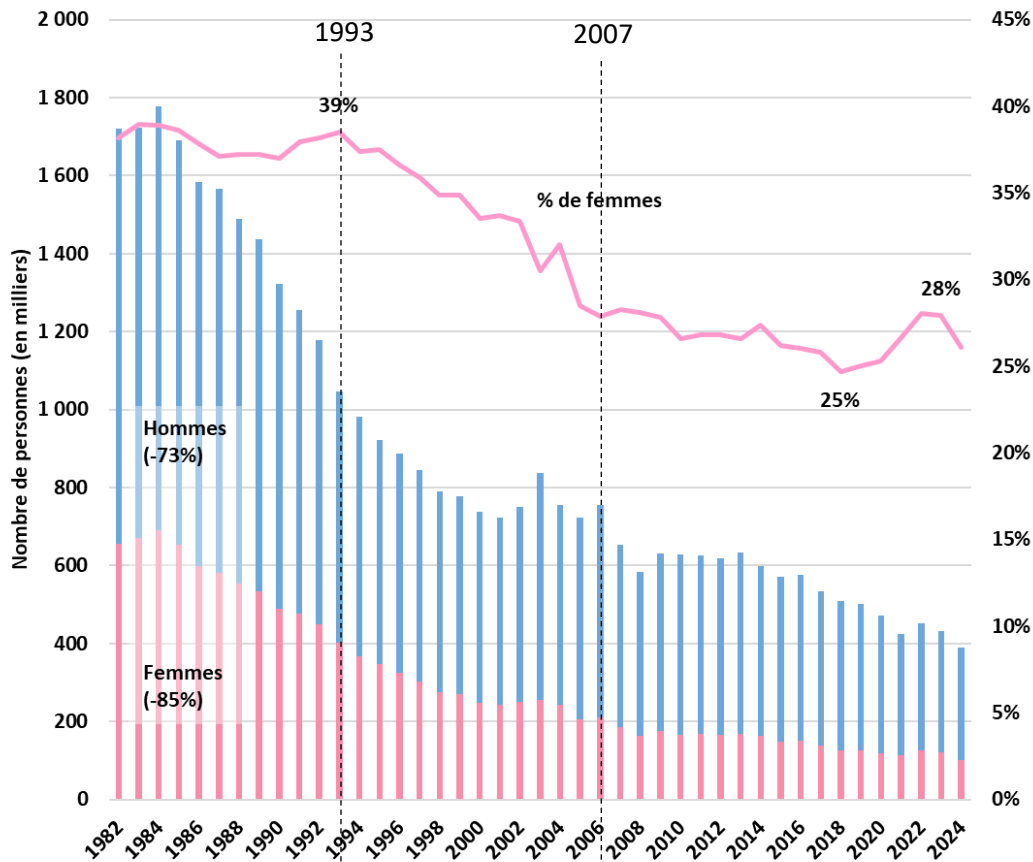
De 1 700 000 avec 38% de femmes en 1982 à 400 000 avec 25% de femmes en 2020

48,8% de femmes tous secteurs économiques en 2024.

-50% d'agriculteurs entre 1982 et 1996

Agriculteurs exploitants (INSEE au sens du BIT) par sexe de 1982 à 2024

Source : Institut de l'Elevage d'après Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

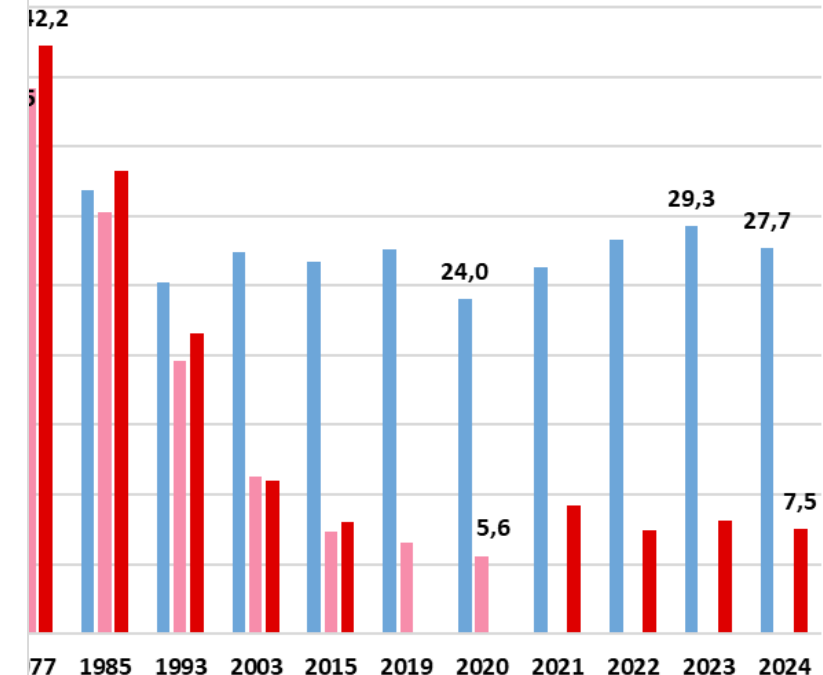


Mobilité sociale bien plus importante pour les filles.

Stabilité pour les garçons depuis 1993, puis rebond ?

% de fils d'agriculteurs devenus agriculteurs
% de filles d'agriculteurs devenues agricultrices
% de filles d'agricultrices devenues agricultrices

Source : Institut de l'Elevage d'après Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015, enquêtes emploi 2019-2024.

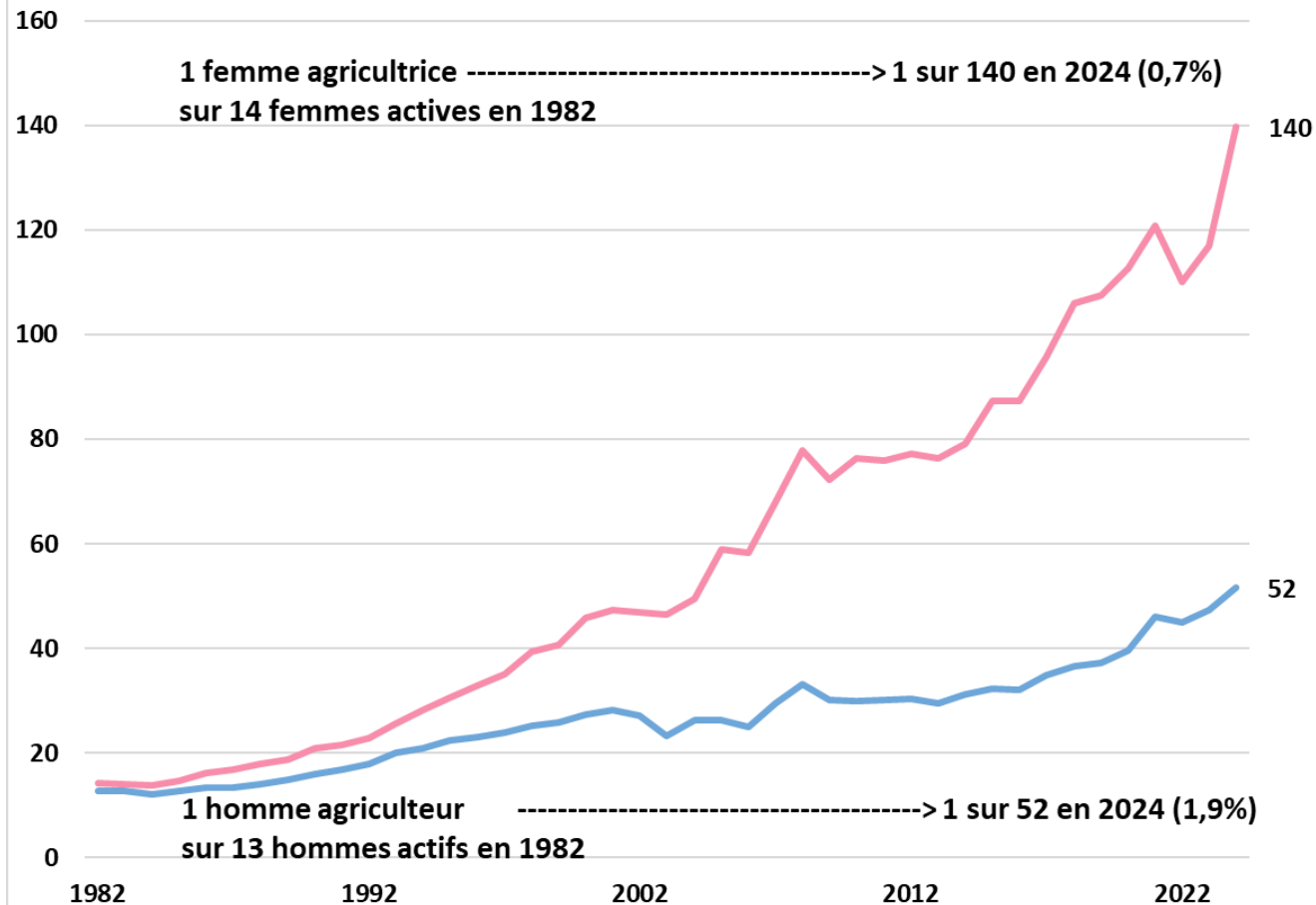


Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Conséquences de la mobilité sociale:
une raréfaction des femmes agricultrices depuis le milieu des années 1990, qui se poursuit
Vs plus grande stabilité pour les hommes depuis la fin des années 2000

Agriculteurs exploitants par actif et par sexe de 1982 à 2024

Source : Institut de l'Élevage d'après Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.



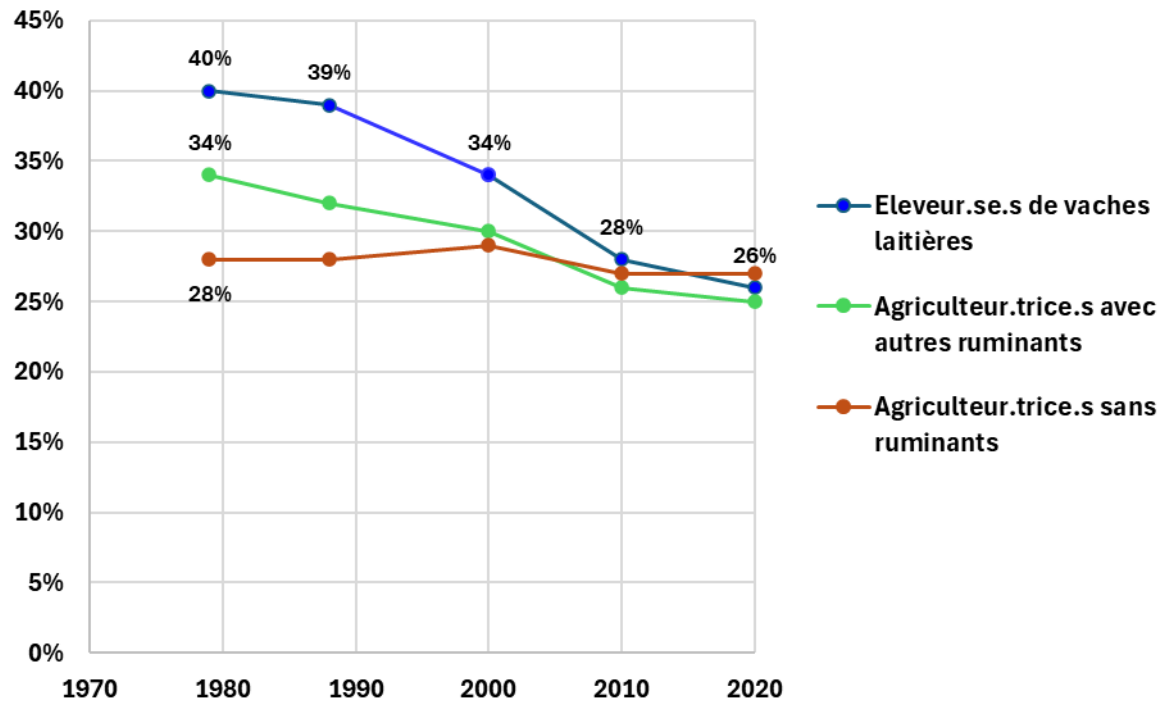
*Un métier confidentiel pour
les femmes <40 ans:
1 sur 291 est agricultrice
[1 sur 89 pour les hommes]*

Source : Enquête Emploi 2024, Insee

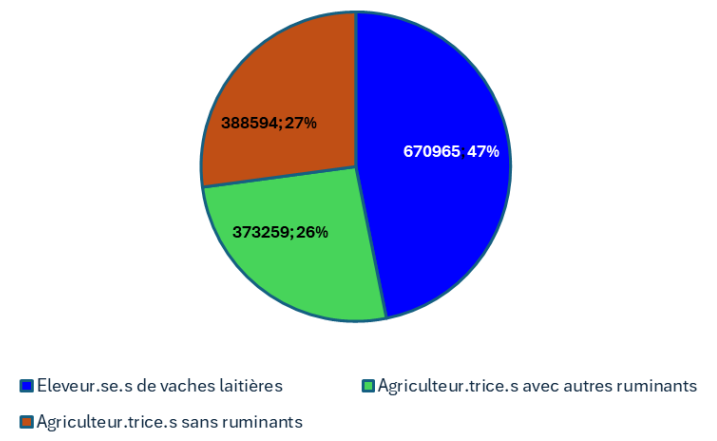
Un « exode féminin » de l'agriculture très lié au secteur laitier bovin,

dont le taux de féminisation a convergé vers celui des exploitations sans élevage (de ruminants) et dont le poids relatif a baissé

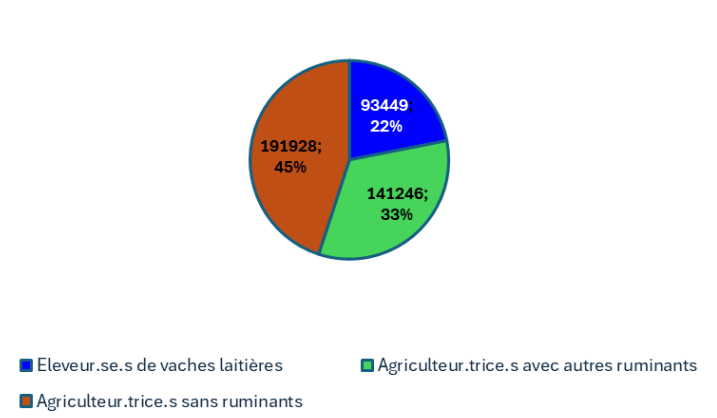
% de femmes parmi les actifs agricoles familiaux
(de plus de 25 ans travaillant au moins à ½ temps
(tous statuts: chefs, coexploitants, conjoints, aides familiaux)
source: Agreste recensements agricoles - traitement Institut de l'Elevage



1979: 1,4 millions
Source: Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Elevage



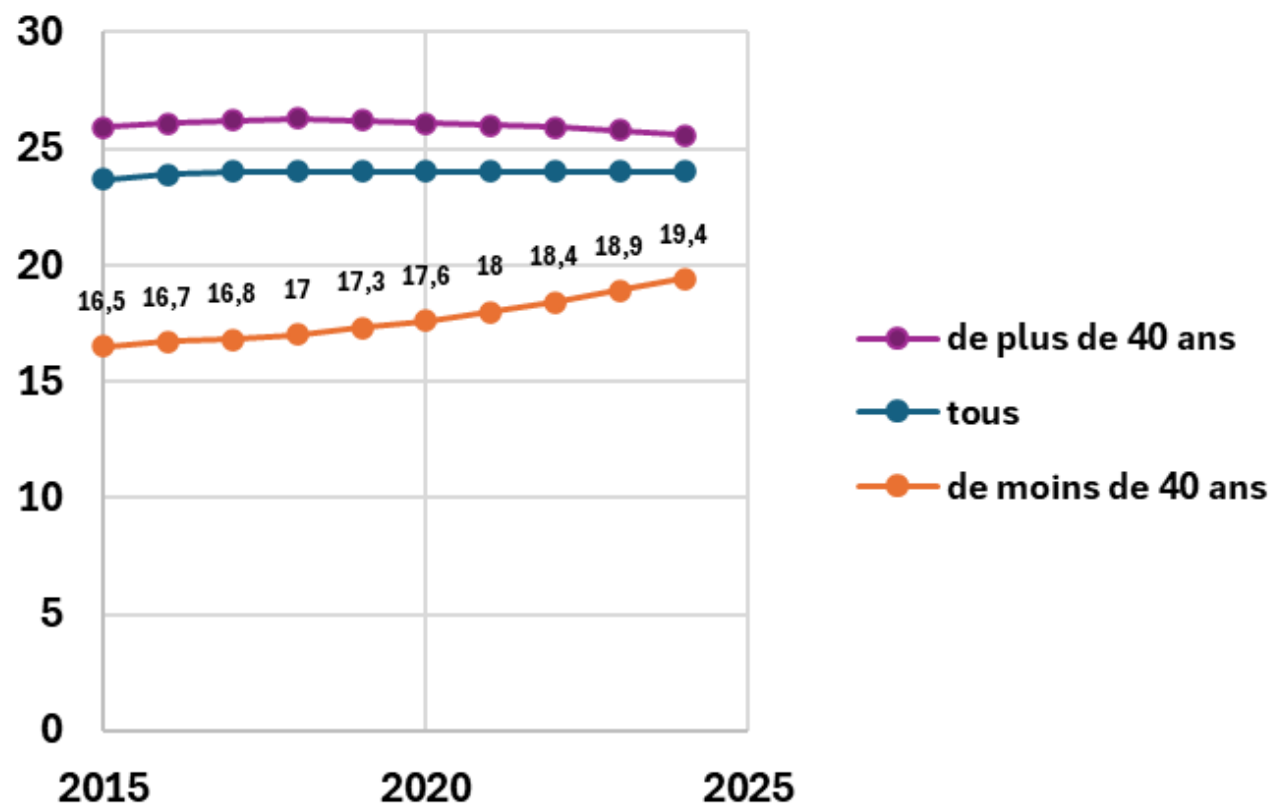
2020: 430 000
Source: Agreste recensements agricoles – traitement Institut de l'Elevage



LES FEMMES REVIENNENT EN ELEVAGE, A MOINS DE 40 ANS MAIS TOUJOURS PLUS FACILEMENT EN PETITS RUMINANTS QU'EN BOVINS

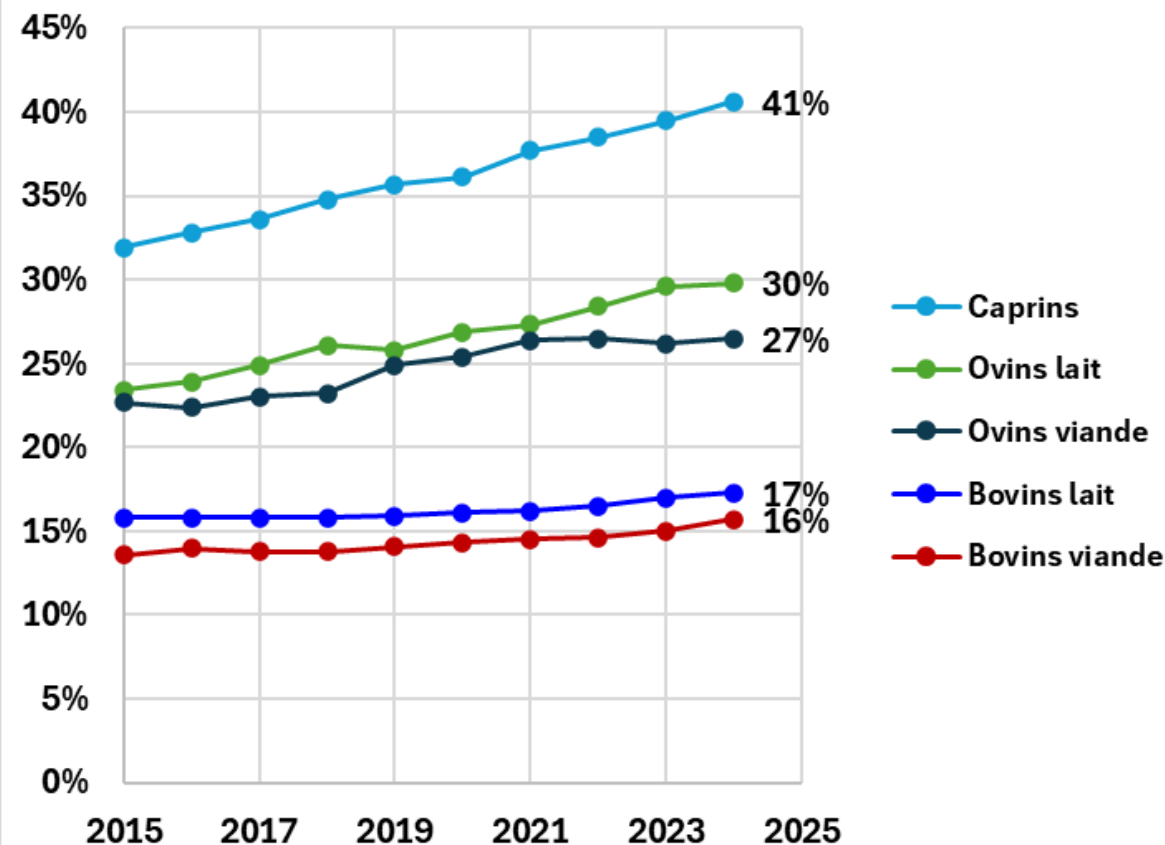
% de femmes parmi les éleveurs de ruminants

source MSA & SPIE/BDNI - traitement Institut de l'Elevage



% de femmes parmi les éleveurs de ruminants <40 ans

source MSA & SPIE/BDNI - traitement Institut de l'Elevage





CONCLUSION

L'exode féminin est-il terminé ?

Quid des nouvelles entrantes ?

(30,5% des 118 000 entrants 2010/2020

vs 26,2% des 496 000 présents en 2020)

Les femmes sont plus souvent en couple avec un agriculteur que les hommes.

Avec ou sans activité conjugale agricole:

- installation à côté pour un projet indépendant
- lignées d'exploitations familiales parallèles

Femmes installées ou pas dans un cadre familial depuis 2010: 2 sous populations différentes.

Les grands secteurs agricoles sont boudés par les femmes HCF qui privilégient:

- les équins, petits ruminants, le maraichage
- les circuits courts, l'AB, la transformation du lait à la ferme

	Hommes		Femmes	
	CF	HCF	CF	HCF
nombre de chefs et coexploitants installés entre 2010 et 2020	52 700	29 200	24 600	11 400
<40 ans en 2020	66%	59%	31%	49%
>50ans en 2020	14%	19%	51%	21%
conjoint retraité en 2020	3%	2%	28%	7%
conjoint travaillant sur l'exploitation	6%	10%	18%	21%
conjoint travaillant sur une autre exploitation	2%	3%	8%	15%
conjoints travaillant à l'extérieur ou inactifs (rare)	55%	57%	26%	35%
célibataire	34%	28%	20%	22%
sans formation agricole	27%	27%	64%	38%
formation générale=supérieur long	11%	15%	17%	25%
viticulture	14%	13%	20%	9%
équins & autres herbivores	2%	5%	5%	15%
ovins caprins	5%	7%	6%	12%
maraichage & horticulture	3%	10%	4%	11%
grandes cultures	27%	21%	30%	15%
avec Vaches laitières	19%	11%	9%	7%
avec Vaches allaitantes	19%	11%	13%	7%
avec porcs	2,6%	2,4%	1,2%	1,6%
avec volailles	6%	7%	4%	8%
avec élevage significatif	50%	39%	36%	44%
micro-exploitations	21%	29%	34%	41%
grandes exploitations	29%	18%	14%	9%
Circuits courts	24%	42%	23%	50%
AB	13%	27%	12%	32%
AOP	20%	16%	22%	12%
transformation laitière	3%	3%	3%	8%



Merci pour votre attention

Pour en savoir plus:

- Institut de l'Élevage, 2025. L'élevage de ruminants au recensement agricole 2020, et depuis. [Dossier Economie de l'Élevage, 544, juillet 2025, 81 p.](#)
- DEPEYROT, J.-N., PARMENTIER, M., & PERROT, C. (2023). Élevage de ruminants : vers une pénurie de main-d'œuvre ? [INRAE Productions Animales, 36\(1\), 18 p.](#)
- Institut de l'Élevage, 2023. Eleveur de ruminants : L'attractivité du métier en question. [Dossier Technique de l'Élevage, 7, 55 p.](#)
- Confédération Nationale de l'Élevage, 2023. Livre blanc. Le renouvellement des actifs en élevage bovin, ovin, caprin. [Rapport, février 2023, 59 pages.](#)

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



L'AGRICULTRICE « SANS PROFESSION »

Lors du recensement,
1 million de femmes
actives deviennent
« sans profession »
faute de s'être déclarées
agricultrices.

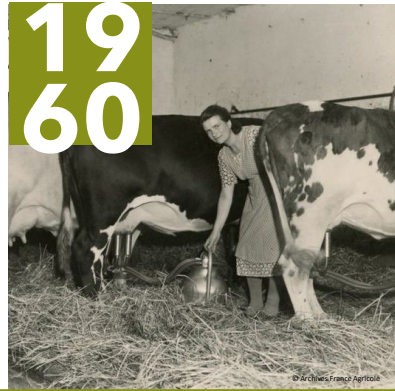
LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



L'AGRICULTRICE « SANS PROFESSION »

Lors du recensement,
1 million de femmes
actives deviennent
« sans profession »
faute de s'être déclarées
agricultrices.



LE MODÈLE D'EXPLOITATION FAMILIALE À 2 UTH EST PROMU

mais l'agricultrice y est
« aide familiale ».

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



L'AGRICULTRICE « SANS PROFESSION »

Lors du recensement,
1 million de femmes
actives deviennent
« sans profession »
faute de s'être déclarées
agricultrices.



LE MODÈLE D'EXPLOITATION FAMILIALE À 2 UTH EST PROMU

mais l'agricultrice y est
« aide familiale ».



INDÉPENDANCE DES FEMMES AU SEIN DU COUPLE

Les femmes obtiennent
le droit de travailler et
d'ouvrir un compte en
banque sans l'autorisation
de leur mari.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



L'AGRICULTRICE « SANS PROFESSION »

Lors du recensement, 1 million de femmes actives deviennent « sans profession » faute de s'être déclarées agricultrices.



LE MODÈLE D'EXPLOITATION FAMILIALE À 2 UTH EST PROMU

mais l'agricultrice y est
« aide familiale ».



INDÉPENDANCE DES FEMMES AU SEIN DU COUPLE

Les femmes obtiennent le droit de travailler et d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari.



CRÉATION D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ DE 14 JOURS

67 ans après que les salariées aient acquis ce droit.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



EXTENSION DU CONGÉ
DE MATERNITÉ
À 12 SEMAINES

et interdiction du
licenciement des salariées
enceintes.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



19
76

EXTENSION DU CONGÉ
DE MATERNITÉ
À 12 SEMAINES
et interdiction du
licenciement des salariées
enceintes.



19
80

CRÉATION DU STATUT
DE « COEXPLOITANTE »
permettant à la conjointe
d'obtenir des droits dans
la gestion administrative
de l'exploitation.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

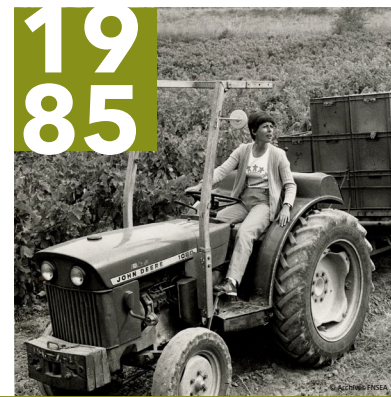
FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



**EXTENSION DU CONGÉ
DE MATERNITÉ
À 12 SEMAINES**
et interdiction du
licenciement des salariées
enceintes.



**CRÉATION DU STATUT
DE « COEXPLOITANTE »**
permettant à la conjointe
d'obtenir des droits dans
la gestion administrative
de l'exploitation.



CRÉATION DE L'EARL :
**LES CONJOINTS
PEUVENT S'ASSOCIER
EN INDIVIDUALISANT
LEURS TÂCHES ET
RESPONSABILITÉS**

Une première reconnaissance
professionnelle et sociale des
agricultrices.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

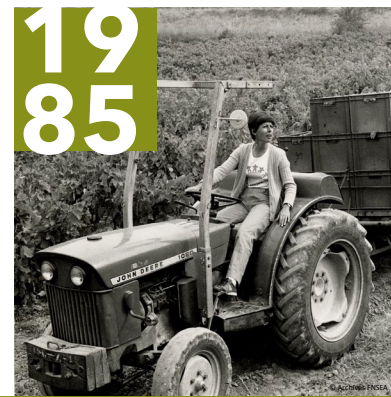
FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



**EXTENSION DU CONGÉ
DE MATERNITÉ
À 12 SEMAINES**
et interdiction du
licenciement des salariées
enceintes.



**CRÉATION DU STATUT
DE « COEXPLOITANTE »**
permettant à la conjointe
d'obtenir des droits dans
la gestion administrative
de l'exploitation.



CRÉATION DE L'EARL :
LES CONJOINTS
PEUVENT S'ASSOCIER
EN INDIVIDUALISANT
LEURS TÂCHES ET
RESPONSABILITÉS

Une première reconnaissance
professionnelle et sociale des
agricultrices.



**LES FEMMES PEUVENT
OPTER POUR LE STATUT
DE CONJOINTE
COLLABORATRICE**

marquant un réel progrès
en matière de protection
sociale (retraite), sous
réserve de l'accord du chef
d'exploitation.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



STATUT DU CONJOINT
COLLABORATEUR
ÉTENDU AUX
PERSONNES PACSÉES
OU AUX CONCUBINS

et suppression de l'accord
du chef d'exploitation pour
l'accès au statut de
conjoint collaborateur.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



**STATUT DU CONJOINT
COLLABORATEUR
ÉTENDU AUX
PERSONNES PACSÉES
OU AUX CONCUBINS**
et suppression de l'accord
du chef d'exploitation pour
l'accès au statut de
conjoint collaborateur.



**LES AGRICULTRICES
OBTIENNENT UN
CONGÉ DE MATERNITÉ
DE 16 SEMAINES**
identique à celui des
salariées.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



STATUT DU CONJOINT
COLLABORATEUR
ÉTENDU AUX
PERSONNES PACSÉES
OU AUX CONCUBINS
et suppression de l'accord
du chef d'exploitation pour
l'accès au statut de
conjoint collaborateur.



LES AGRICULTRICES
OBTIENNENT UN
CONGÉ DE MATERNITÉ
DE 16 SEMAINES
identique à celui des
salariées.



L'AUTORISATION DU
GAEC DE COUPLE
PERMET AUX
AGRICULTRICES DE
DEVENIR ASSOCIÉES
À PART ENTIÈRE

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR ÉTENDU AUX PERSONNES PACSÉES OU AUX CONCUBINS
et suppression de l'accord du chef d'exploitation pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.



LES AGRICULTRICES OBTIENNENT UN CONGÉ DE MATERNITÉ DE 16 SEMAINES
identique à celui des salariées.



L'AUTORISATION DU GAEC DE COUPLE PERMET AUX AGRICULTRICES DE DEVENIR ASSOCIÉES À PART ENTIÈRE



LA RÈGLE DE TRANSPARENCE DU GAEC S'APPLIQUE AUX GAEC ENTRE CONJOINTS
Chaque associé.e est reconnu.e comme exploitant individuel pour les aides PAC, les droits sociaux, les plafonds...

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



LOI RENFORÇANT LA
LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTE : CRÉATION
DE L'INFRACTION
D'OUTRAGE SEXISTE

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



LOI RENFORÇANT LA
LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTE : CRÉATION
DE L'INFRACTION
D'OUTRAGE SEXISTE



LES AGRICULTRICES
PEUVENT BÉNÉFICIER
D'INDEMNITÉS
JOURNALIÈRES
EN CAS DE MATERNITÉ
lorsqu'elles ne peuvent
pas se faire remplacer.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES

FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



LOI RENFORÇANT LA
LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTE : CRÉATION
DE L'INFRACTION
D'OUTRAGE SEXISTE



LES AGRICULTRICES
PEUVENT BÉNÉFICIER
D'INDEMNITÉS
JOURNALIÈRES
EN CAS DE MATERNITÉ
lorsqu'elles ne peuvent
pas se faire remplacer.



LIMITATION DU STATUT DE
COLLABORATEUR À 5 ANS
pour restreindre l'éventuelle
situation de dépendance
économique à l'égard du chef
d'exploitation.
Le minimum retraite est fixé à
700 € pour les conjointes et
aidantes familiales agricoles.

LES AVANCÉES SOCIALES EN FAVEUR DES FEMMES FOCUS SUR LES AGRICULTRICES



LOI RENFORÇANT LA
LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTE : CRÉATION
DE L'INFRACTION
D'OUTRAGE SEXISTE



LES AGRICULTRICES
PEUVENT BÉNÉFICIER
D'INDEMNITÉS
JOURNALIÈRES
EN CAS DE MATERNITÉ
lorsqu'elles ne peuvent
pas se faire remplacer.



LIMITATION DU STATUT DE
COLLABORATEUR À 5 ANS
pour restreindre l'éventuelle
situation de dépendance
économique à l'égard du chef
d'exploitation.
Le minimum retraite est fixé à
700 € pour les conjointes et
aidantes familiales agricoles.

Sources bibliographiques

- **Actif'Agri 2019, Transformations des emplois et des activités en agriculture.** Chap. 5 et 10. Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Documentation française, Paris.
- **Agricultrices à la conquête de leurs droits : un siècle d'histoire, 2019.** Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.
- **Femmes en agriculture, Livre blanc 2024.**
15 propositions pour lever les freins à l'exercice des métiers agricoles par les femmes, MSA.
- **Info stat MSA, 2025.** Les femmes dans le monde agricole en 2023 : un maillon essentiel confronté à des inégalités.
- **Confédération Paysanne, 2024.**
Le congé maternité en agriculture, un droit trop peu connu, trop peu utilisé !



WEBINAIRE

Femmes en élevage



4 mars



13h30



Les agricultrices peu présentes dans les organisations professionnelles agricoles

- **Chambres d'agriculture** : **10 femmes** présidentes de chambres départementales. **2 femmes** présidentes de région (PACA et Pays de la Loire). Seulement **3 femmes sur 34** élues au Conseil d'administration de Chambres d'agriculture de France, seulement **1 femme** au Bureau (sur 14)
- **Ecart entre syndicats** :
 - FNSEA : 16% de femmes au conseil d'administration, soit 12 agricultrices sur 69 membres. 13% de présidentes de FDSEA, soit 11 femmes.
 - Coordination Rurale : environ 12%
 - Jeunes Agriculteurs : environ 20%
 - Confédération Paysanne : environ 30%
- **Coopératives, le fief masculin** : 9,7% de femmes dans les conseils d'administration (2021)
- Si l'on regarde le champ syndical ou politique en général, on observe que plus on monte dans la hiérarchie des mandats, moins ils sont féminisés.

➡ **Le monde agricole n'est pas isolé du reste de la société.**

Sources :

- Chambres d'agriculture France – Gouvernance (2026), <https://chambres-agriculture.fr>
- « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires », Rapport du Sénat, 2017 (réédité)
- Observatoire de la gouvernance des coopératives de l'Association Nationale de Révision, 2021



WEBINAIRE
Femmes en élevage
4 mars 13h30



Une série d'événements Idele – RMT Travail pour marquer l'année internationale des agricultrices

- Des webinaires pour approfondir différents sujets :
 - Être éleveuse au Québec
 - Les femmes dans l'enseignement agricole
 - Femmes et équipements en élevage : difficulté et attractivité
 - La perception par les femmes et par les hommes des questions de genre
- Des conférences lors des salons professionnels
 - SPACE
 - Sommet de l'Elevage
- Des supports, synthèses et plaquettes à découvrir sur Idele.fr